|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WO/PBC/22/16 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 10 juillet 2014 | | |

**Comité du programme et budget**

**Vingt‑deuxième session**

**Genève, 1er – 5 septembre 2014**

Rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre   
de la politique linguistique de l’OMPI

*établi par le Secrétariat*

# Introduction

1. À la quarante‑neuvième série de réunions des assemblées en 2011, les États membres de l’OMPI ont décidé que la couverture linguistique de la documentation des réunions des organes principaux, comités et groupes de travail de l’OMPI, ainsi que des publications essentielles et des nouvelles publications, serait étendue aux six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) d’une manière progressive qui a débuté en 2011. II a également été décidé que le coût de la couverture linguistique de la documentation des groupes de travail devait être évalué compte tenu de l’expérience acquise en 2012‑2013 et dans le contexte du programme et budget pour l’exercice biennal 2014‑2015; et que les besoins en matière de traduction pour le site Web de l’OMPI seraient examinés de manière plus approfondie parallèlement à la restructuration dudit site Web.
2. La question de l’extension de l’offre linguistique aux six langues en ce qui concerne la documentation des groupes de travail a été examinée dans le Rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de la politique linguistique de l’OMPI[[1]](#footnote-2) à la cinquante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI en 2013, lors de laquelle les États membres ont approuvé la recommandation du Comité du programme et budget, de la façon suivante[[2]](#footnote-3).

*“Compte tenu des informations contenues dans le présent document et de l’importance que revêt la mise à disposition dans les six langues de la documentation des réunions des groupes de travail, les propositions ci‑après sont soumises aux États membres pour examen :*

*a) le Secrétariat continuera d’appliquer les mesures de rationalisation et de maîtrise visant à réduire encore le nombre et la longueur moyenne des documents de travail;*

*b) parallèlement, la couverture en six langues de la documentation des réunions des groupes de travail débutera progressivement, dans un souci d’efficacité par rapport au coût, au cours de l’exercice biennal 2014‑2015 et il sera tenu compte dans le programme et budget du coût supplémentaire résultant de cette couverture;*

*c) à la prochaine session du PBC, le Secrétariat rendra compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées [à cet égard].”*

1. Le présent document contient un rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de la politique linguistique, y compris sur les progrès accomplis à l’égard de la décision susmentionnée.

# Mise en œuvre depuis 2011

### Situation en ce qui concerne la mise en œuvre

1. Le Secrétariat a entrepris la mise en œuvre de la politique, visant une couverture linguistique dans les six langues, d’une manière progressive :
   1. documentation des réunions de tous les comités permanents avant la fin de 2012;
   2. documentation des réunions de tous les organes principaux avant la fin de 2013;
   3. documentation des réunions du Groupe de travail du PCT et du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels en 2014. Pour le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l’enregistrement international des marques, le Groupe de travail sur la révision de la CIB et le Groupe de travail sur le service d’accès numérique aux documents de priorité, l’échéance est fixée à la fin de l’année 2015. La couverture linguistique sera étendue à la documentation des groupes de travail restants au cours de l’exercice biennal suivant.

### Mesures de rationalisation et de contrôle

1. Afin de contenir l’augmentation du volume de travail, qui découle de l’extension de l’offre linguistique, le Secrétariat a mis en place des mesures de rationalisation et de contrôle concernant la taille des textes sources dans la documentation des réunions. Ainsi, la longueur des documents de travail ne devrait pas excéder 3300 mots, ou 10 pages types de l’ONU, et pour les documents d’appui volumineux tels que les études et enquêtes, des résumés de 3300 mots au maximum devraient être établis, et seuls ces résumés seront traduits dans toutes les autres langues officielles de l’ONU, à moins que la traduction dans une autre langue officielle du document dans son intégralité n’ait été expressément demandée par un État membre.
2. Comme le précise le Rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de la politique linguistique de l’OMPI[[3]](#footnote-4), l’adoption de la politique s’est traduite par une augmentation de 53% du nombre de demandes de traduction en 2012 par rapport à 2011, ce qui a rendu nécessaire une augmentation des ressources pour la sous‑traitance.
3. Une application plus rigoureuse des mesures de rationalisation et de contrôle ont permis de juguler l’augmentation rapide de la charge de travail en 2013. Si un total de 18,24 millions de mots (55 282 pages types de l’ONU) ont été traduits en 2012, ce chiffre a diminué pour atteindre les 14,93 millions de mots (45 242 pages types de l’ONU) en 2013. Cette diminution du nombre de mots traduits a entraîné une réduction des dépenses de sous‑traitance, comme il est indiqué dans le tableau 2.
4. Il est proposé de continuer d’appliquer ces mesures afin d’obtenir “des documents de travail plus concis”, comme le souhaitent les États membres[[4]](#footnote-5), et de réduire le coût de la traduction.

### Sous‑traitance

1. En réponse aux demandes formulées par les États membres, la part de la sous‑traitance dans le volume total des travaux de traduction a nettement augmenté. Par rapport aux niveaux de référence de 30% en 2010 et de 45% en 2011, le pourcentage de sous‑traitance des travaux de traduction est passé à 56% pendant l’exercice biennal 2012‑2013. En plus des travaux sous‑traités à des traducteurs extérieurs indépendants, la documentation vers le français et l’espagnol est également sous‑traitée à des sociétés de traduction choisies dans le cadre d’appels d’offres internationaux lancés en 2011 et 2012 respectivement. Sur la base de l’expérience acquise avec ces deux langues, trois autres procédures d’appel d’offres international ont été lancées simultanément pour l’arabe, le chinois et le russe. Avant la fin de 2014, d’autres sociétés de traduction auront été retenues pour la traduction de travaux sous‑traités destinés au Secrétariat.
2. Dans le même temps toutefois, il convient de prêter attention à la qualité de la traduction. Lors du débat sur la politique linguistique, notamment en ce qui concerne la sous‑traitance, les États membres ont fait part de leurs craintes quant à la qualité du travail de traduction sous‑traité et ont souligné la nécessité de mettre en place des mesures de contrôle de la qualité. Conscient de cette nécessité, le Secrétariat a défini la notion de “qualité à la source” pour veiller à ce que la qualité soit intégrée dès les premières étapes du processus, à commencer par le recrutement de traducteurs compétents. Une nouvelle procédure simplifiée a été appliquée à l’accréditation des prestataires de traductions extérieurs, comprenant diverses étapes telles que l’évaluation des qualifications, des examens sur place ou en ligne et des entretiens.
3. Par ailleurs, les traductions sous‑traitées sont vérifiées par l’équipe compétente en interne, sur la base d’un certain nombre de critères qualitatifs prédéfinis tels que précision, compréhension, exhaustivité, correction du point de vue terminologique, lisibilité, style et fiabilité. Un processus de contrôle de la qualité a également été élaboré pour être appliqué de façon homogène. Il comporte tout un ensemble de mesures différentes, notamment le formatage, la mise au point, la relecture ou encore la révision partielle ou complète. La qualité de la traduction est également mise en relation avec le versement de la rémunération.

### Coût de la traduction et réalisation d’économies et de gains d’efficacité.

1. Malgré les mesures de rationalisation et de contrôle, l’élargissement de l’offre linguistique qui est passée de deux ou trois langues (français et anglais ou français, anglais et espagnol) à l’ensemble des six langues de l’ONU (ajout de l’arabe, du chinois et du russe) s’est traduit par un accroissement de plus de 35% du volume des traductions en 2012‑2013 par rapport à l’exercice biennal 2010‑2011. Il convient de noter que l’augmentation de la charge de travail avant la mise en œuvre de la politique linguistique était marginale, comme il est indiqué dans le tableau ci‑dessous.

Tableau 1

Volumes de traduction et coûts par page

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Exercice biennal** | **TOTAL** | | **Variation par rapport à l’exercice biennal précédent** | **Pourcentage de travaux sous‑traités** | **Coût par page  (francs suisses)** |
| **Nombre de mots** | **Pages (pages types de l’ONU)** |
| 2008‑2009 | 23 704 560 | 71 832 | ‑‑ | 28 | 227 |
| 2010‑2011 | 24 529 287[[5]](#footnote-6) | 74 331 | +3,5% | 38 | 213 |
| 2012‑2013 | 33 173 126 | 100 524 | +35,2% | 56 | 191 |

1. Cependant, si le volume des traductions a augmenté de 35% en 2012‑2013, les ressources totales allouées aux services linguistiques n’ont augmenté que de 15% au cours de la même période. Cette augmentation s’est principalement traduite par des dépenses autres que des dépenses de personnel, à savoir des dépenses pour la sous‑traitance des travaux de traduction et l’amélioration des outils informatiques destinés à faciliter la traduction et le contrôle de la qualité.
2. Les coûts annuels totaux des services de traduction (depuis la mise en œuvre de la politique linguistique en 2010‑2011) sont donnés dans le tableau 2. Il apparaît que si le coût des ressources en interne est dans l’ensemble resté au même niveau, le coût de la sous‑traitance a fluctué en fonction de la charge de travail.

Tableau 2

Coût total de la traduction

(en milliers de francs suisses)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Coûts** | **2010** | **2011** | **2012** | **2013** |
| Ressources en personnel | 7 627 | 7 430 | 7 116 | 7 348 |
| Sous‑traitance | 1 027 | 1 562 | 2 702 | 2 103 |
| **Total** | **8 654** | **8 992** | **9 818** | **9 451** |

1. Compte tenu du pourcentage plus élevé de travaux sous‑traités; de la structure actuelle, qui allie traducteurs internes et traducteurs extérieurs; du renforcement des efforts déployés pour rationaliser les processus opérationnels, aussi bien en amont du travail de traduction que dans le cadre de ce dernier; et de l’utilisation efficace d’outils informatiques de traduction, des économies ont été réalisées, et le coût moyen par page de traduction est passé de 213 francs suisses en 2010‑2011 à 191 francs suisses en 2012‑2013. Les économies qui en ont découlé se sont élevées à 2,2 millions de francs suisses. La réduction du coût par page est également conforme à l’indicateur d’exécution fixé pour l’exercice biennal 2012‑2013 (10%).
2. Les économies réalisées s’expliquent également par la sous‑traitance des travaux de traduction à des sociétés externes pour le français et l’espagnol, pour un coût unitaire moyen de 38% inférieur à celui d’un traducteur extérieur. Bien que la sous‑traitance des travaux à des sociétés externes, qui a débuté lors du dernier exercice biennal, ait nécessité un niveau plus élevé de relecture en interne dans le cadre du processus de contrôle de la qualité (donc une mobilisation plus importante du temps des ressources en interne), elle s’est traduite par une économie nette de quelque 99 000 francs suisses en 2013. Le fait de sous‑traiter des travaux de traduction dans d’autres langues à des sociétés similaires, sans transiger sur le plan de la qualité, le montant des économies réalisées devrait augmenter à l’avenir.

### Outils de traduction et de terminologie assistées par ordinateur (TAO)

1. Toujours dans le souci de promouvoir l’efficacité, d’améliorer la qualité et d’accroître la productivité, le Secrétariat a accru son utilisation des outils de traduction et de terminologie assistées par ordinateur au cours de l’exercice biennal 2012‑2013. Consécutivement à un processus de recensement et de sélection rigoureux, de nouveaux outils de traduction assistée par ordinateur ont été acquis et déployés en 2013. Au bout d’une année d’utilisation, l’expérience acquise a permis de mettre en avant les avantages ci‑après : normalisation de la terminologie, reconnaissance automatique des textes précédemment traduits, cohérence, productivité et contrôle de la qualité.

### Extension au site Web de la couverture linguistique dans les six langues

1. La restructuration et la refonte du site Web de l’OMPI (phase 1) ont abouti au lancement du nouveau site en novembre 2013. Avant le lancement et dans le cadre de la restructuration, de nombreuses pages obsolètes ou inutiles ont été supprimées et de nouveaux textes et de nouvelles pages ont été créés, avec notamment une refonte complète du portail et de toutes les pages d’accueil (Services de propriété intellectuelle; Politiques; Coopération; Références, À propos de la propriété intellectuelle; et Au sein de l’OMPI). Le portail et toutes les pages les plus en vue ont été lancés dans les six langues officielles. La traduction et la mise en place du site dans les six langues sont en cours, en fonction des programmes de travail et des ressources disponibles. La phase 2 de la refonte du site Web comprendra l’élimination ou la réorganisation de pages moins en vue, ainsi que la traduction et la mise en œuvre des versions linguistiques.

# Conclusions

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat pour rendre compte de l’état d’avancement de la mise en œuvre de la politique linguistique et des mesures adoptées en vue de réduire les coûts, de moderniser les systèmes et d’améliorer la qualité de la documentation.
2. Il est proposé de formuler la décision dans le paragraphe suivant.
3. *Le Comité du programme et du budget a pris note du Rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de la politique linguistique de l’OMPI (document WO/PBC/22/16) et :*

*a pris note :*

*du renforcement des mesures de rationalisation et de contrôle mises en œuvres afin de limiter l’augmentation du volume des traductions;*

*des économies réalisées;*

*de la part croissante de la sous‑traitance et de la nécessité de garantir la qualité; et*

*a vivement prié le Secrétariat de poursuivre ses efforts à cet égard et d’en rendre compte au PBC dans le cadre du Rapport sur l’exécution du programme pour 2014.*

[Fin du document]

1. Documents WO/PBC/21/15 et A/51/12 [↑](#footnote-ref-2)
2. Documents WO/PBC/21/21, WO/PBC/21/22 et A/51/14 [↑](#footnote-ref-3)
3. Documents WO/PBC/21/15 et A/51/12 [↑](#footnote-ref-4)
4. Paragraphe 2.v) du document A/48/11 ADD [↑](#footnote-ref-5)
5. Non compris les mots visés par le processus de contrôle de la qualité des documents traduits (révision, relecture et correction), qui ont été ajoutés pour le calcul des coûts. [↑](#footnote-ref-6)